



Association Défense
& Protection du Faron

Association Agréée au titre du Code de l'Urbanisme
par Arrêté Préfectoral du 19 Février 1992
La Renardière, 580 B Vallon des Hirondelles,
83200 TOULON - Tél : 06 10 91 88 21
mail : contact@defense-faron-toulon.fr
<https://defense-faron-toulon.fr>

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2025

Avant-propos du Président

Chers adhérents, chers amis du Faron,

Je voudrais commencer par rendre hommage à Jean-Pierre Laborde, qui a présidé l'ADPF juste avant moi, et à Michel Bonjardini, président historique et aujourd'hui président d'honneur - qui vient d'ailleurs de débarquer de sa Corse natale.

Je souhaite remercier les agents de la Métropole, ainsi que leur hiérarchie. Noémie Mincé va nous éclairer sur le dispositif Natura 2000 et Dominique Uros sur le riche patrimoine de notre mont.

L'année qui s'achève a été une année de **transition et de relance**, par le renouvellement partiel de notre équipe, le développement de notre communication, la rencontre avec la mairie et celles à venir...

Le Faron est un bien commun. Nous en sommes les gardiens bénévoles, et n'oublions jamais que c'est pour les Toulonnais d'aujourd'hui et de demain que nous travaillons.

Jean-Pierre Calistri, Président de l'ADPF

1. Vie de l'association

Un nouveau souffle à la tête de l'ADPF

Le principal changement de cette année est le **renouvellement de présidence et l'arrivée de nouveaux membres** au Conseil d'Administration. Chacun a apporté ses compétences, son réseau, son dynamisme pour le plus grand bénéfice de l'ADPF.

Nous avons adressé des courriers de présentation de la nouvelle équipe à l'ensemble de nos interlocuteurs institutionnels (DREAL PACA, Préfecture du Var, Conseil Départemental, TPM, Mairie de Toulon). Nous avons reçu de bons retours.

Un nouveau logo, de la visibilité

En janvier 2026, nos adhérents ont découvert notre **nouveau logo** : le vert de la Nature, le bleu du ciel et de la mer, ancrés dans le territoire. Nous remercions Fabienne pour l'interface avec ses enfants graphistes... au Canada.

Dans la foulée, des **T-shirts aux couleurs de l'association** ont été réalisés, arrivés à temps pour notre participation au ramassage des déchets en avril. Merci à Jean-Pierre Lacote pour la logistique.

Le fichier adhérent remis à jour

Un travail de fond sur notre base de données a été mené : mise à jour des adresses, correction des erreurs, ajout des mails manquants. Merci à notre secrétaire Dominique, notre trésorier Freddy et notre webmestre Gilles.

Forum des associations et actions de communication

En septembre 2025, nous avons tenu un **stand au Forum des associations de Toulon** — rencontres enrichissantes et stimulantes. En avril 2026, nous avons participé au « Grand ramassage » organisé par les Chercheurs en Herbe et la mairie sur le plateau, avec un stand présentant l'association, des flyers, bulletin d'adhésion et QR code vers notre aide-mémoire. Merci à Evelyne pour le lien avec les organisateurs et l'association « Ruches et Biodiversité de la Royale » de JP Lacote.

2. Protection du site : une vigilance sans relâche

La protection du Faron n'est pas le combat d'un jour. Certains dossiers durent depuis des années, parfois des décennies. Cette constance est l'une des valeurs fondamentales de l'ADPF.

L'affaire Viard : 30 ans de persévérance

Ce dossier, ouvert en **1995**, porte sur une construction illicite en site classé. Longue histoire de rebondissements : interventions de la police des sites, remises en état obtenues puis annulées, procédures judiciaires... En 2018, le Procureur Adjoint avait renvoyé la question à la DREAL, qui n'y a jamais donné suite.

Point juridique clé : l'Arrêté Préfectoral du 6 février 2024 ne portait que sur la régularisation administrative. La construction illégale initiale reste une infraction imprescriptible car en site classé. Deux courriers de relance ont été adressés en 2026 au Préfet et au Procureur. Nous attendons une réponse qui nous est due depuis 2018.

Le chemin de l'Uba : nouvelle infraction signalée

En janvier 2025, nous avons signalé des travaux sans autorisation sur les parcelles EV 0137, 0138 et 0335. Ce secteur cumule toutes les protections : site classé, Natura 2000, EBC, zone rouge PPR Mouvement de Terrain, aléa incendie très fort. Des agents assermentés ont constaté les infractions en février 2025 et dressé procès-verbal transmis au Procureur.



Association Défense
& Protection du Faron

Association Agréée au titre du Code de l'Urbanisme
par Arrêté Préfectoral du 19 Février 1992
La Renardière, 580 B Vallon des Hirondelles,
83200 TOULON - Tél : 06 10 91 88 21
mail : contact@defense-faron-toulon.fr
<https://defense-faron-toulon.fr>

L'affaire Méric : la preuve que les astreintes fonctionnent

L'Administration a prononcé deux arrêtés de liquidation d'astreintes : 5 280 € (juin 2024) puis 19 520 € (février 2025) pour non-respect de mise en demeure. Ces chiffres illustrent ce que l'ADPF soutient depuis longtemps : les astreintes financières, quand elles sont appliquées, sont un outil efficace contre la cabanisation.

Le Fort du Grand Saint-Antoine

Nous avons signalé des travaux et coupes d'arbres à la DREAL, la Mairie, l'ONF et la DRAC. Par la suite en décembre 2025, notre rencontre avec le propriétaire a été cordiale : son souhait de « rendre » ce fort aux Toulonnais est une chance, mais nous resterons attentifs à la compatibilité de tout aménagement avec le statut du site classé.

Signalements divers sur le terrain

Décharge sauvage du chemin du Bassin des Eaux (parcelle EV 314, site classé, risque incendie) : constatée lors de la sortie Natura 2000 de septembre 2025, signalée aux autorités compétentes. Enlèvement réussi des ferrailles à la carrière Ourdan.

3. Partenariats institutionnels et actions de terrain

Natura 2000 : une collaboration précieuse au-delà du COPIL

Le 25 septembre 2025, plusieurs membres du CA ont passé l'après-midi sur le Faron avec **Noémie Mincé**, animatrice Natura 2000 des Monts Toulonnais.

Le PIDAF : une présence nécessaire

L'ADPF a participé au COPIL du **Plan Intercommunal de Défense et d'Aménagement de la Forêt (PIDAF)** le 23 avril 2025. Nous sommes toujours en attente de son avancement par TPM.

4. Le tournant 2026 : la rencontre avec la Mairie

Un contexte inédit

L'événement marquant de l'année est la rencontre obtenue avec Mme Lévy, adjointe à l'Urbanisme à la demande de Madame Massi. Pour la première fois, nous dialoguons avec un interlocuteur unique tenant tous les leviers de propriétaire (la Maire) et gestionnaire (la présidente de TPM).

Un dossier solidement préparé

L'ADPF a remis une note de synthèse accompagnée de huit annexes thématiques à retrouver sur notre site.

Notre revendication centrale : un Comité de Gestion

La création d'un **Comité de Gestion du Faron** est demandée depuis **1991** par la Commission Supérieure des Sites, au moment du classement. Plus de trente ans plus tard, cette instance n'existe toujours pas. Le Faron est l'un des rares sites classés de cette envergure à en être dépourvu. Nous espérons que le dialogue avec Mme Massi permettra enfin de la faire aboutir.

5. Perspectives 2026– 2027

Donner une suite à la rencontre avec la Mairie et celle à venir avec TPM (acter la mise en œuvre de nos annexes)

Faire aboutir les dossiers juridiques

Continuer nos partenariats et promouvoir les richesses de notre Faron

Pour conclure

Le Faron mérite mieux que l'indécision et l'oubli. Il est classé, protégé par la loi, riche d'une biodiversité exceptionnelle et d'un patrimoine historique remarquable. Notre rôle à l'ADPF, c'est de faire en sorte qu'il ne soit pas oublié : chaque infraction signalée, chaque décision éclairée, une association qui veille, documente, interpelle et propose — avec humilité, mais avec détermination. Merci à tous les membres du CA pour leur implication sans faille. Merci à nos adhérents pour leur confiance et leur fidélité. Et merci à vous tous, présents ce soir.

Jean-Pierre Calistri — Président de l'ADPF